

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 22 DECEMBRE 2014**

L'an **deux mille quatorze** et le **vingt-deux** du mois de **Décembre** à **18 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 Décembre 2014.**

Date d'affichage : **17 Décembre 2014.**

**Etaient présents** : MM. René CAUSSIGNAC - Henri COSENZA – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL – Armel AÏTA –

**Absent excusé** : M. Denis MALOSSANE –

**Absents représentés** : M. Francis GRAÖ, donne pouvoir à M. Serge VASELLI – M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –

Mme Martine GRECO, donne pouvoir à M. François GRECO –

**Secrétaire de séance** : M. Armel AÏTA –

**DELIBERATION N° 2014/86 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00**

**OBJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HORLOGE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre de la convention du Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) passé entre DLVA et la Région, figure le projet d'aménagement de la Place de l'Horloge à MONTAGNAC – MONTPEZAT.

Il précise qu'au début de l'année 2014, l'équipe municipale avait décidé de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au Groupement de Commandes du Sud Verdon, par l'intermédiaire de Monsieur François THEVAND, en tant qu'assistant technique.

Seulement le dossier présenté à la Région manquait de précisions, et n'a pas été accepté en l'état.

Il ajoute que la communauté d'agglomération « DLVA » et les services de la Région ont conseillé à la Commune de reprendre le dossier au départ et d'apporter des précisions supplémentaires quant à la maîtrise d'œuvre de ce projet. Ce qui a été fait.

Enfin, il indique que la subvention de la Région au titre du PAS pour la maîtrise d'œuvre de ce projet peut s'élever à 45 % du montant HT des prestations envisagées.

Monsieur le Maire présente le plan de financement qui pourrait se décomposer comme suit :

Montant HT des prestations .....	18 100 €
Subvention Région (45 %) .....	8 145 €
Autofinancement .....	9 955 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le nouveau projet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place de l'Horloge tel que présenté par Monsieur le Maire, pour un montant de 18 100 € HT ;
- **SOLLICITE** une aide régionale de 45 % des montants Hors Taxes des travaux, au titre du Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en son nom toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,**  
**François GRECO**